Coordination rurale : le président condamné, une nouvelle action en justice lancée

Datum	15.10.2026
Subjekt	France Nature Environnement
Region	Frankreich
Kategorie	Landwirtschaft, Recht, Umwelt

Le délibéré rendu par le tribunal judiciaire d'Auch ce 15 octobre à 13h30 est clair : Bertrand Venteau, qui préside depuis un an le syndicat de la Coordination rurale au niveau national, a été jugé coupable du délit de provocation à commettre des violences sur les "écolos". La liberté d'expression syndicale ne peut être invoquée lorsqu'il s'agit d'appeler à s'en prendre physiquement à des membres d'associations ou des élu·es favorables au vivant et à la transition écologique. Il est condamné à 15 000 euros d'amende.

Par ailleurs, France Nature Environnement et Générations Futures saisissent ce jour le juge civil pour faire retirer plusieurs communications de la Coordination rurale qui appellent à créer des retenues d'eau en toute illégalité et ne pas respecter les arrêtés sécheresse visant une priorisation des usages en cas de manque d'eau important.

Le juge gersois retient la culpabilité du militant syndical qui assumait ses propos malgré les violences qui ont suivi

À l'audience le 3 septembre dernier, Bertrand Venteau assumait totalement ses propos, alors que les juges lui rappelaient que faire la peau signifiait « dépecer » et que cela « n'était pas digne du combat syndical ». France Nature Environnement avait rappelé les nombreux faits de violences survenus dans les locaux de plusieurs associations membres (Nature environnement 17, Indre nature, FNE Limousin) dans les jours qui avaient suivi ses déclarations du 19 novembre 2025. Générations Futures, par sa directrice avait témoigné de la violence des soutiens du prévenu devant le tribunal judiciaire d'Auch, proférant des menaces et lançant sur une quinzaine de personnes des œufs pourris, cailloux, pétards…

«La coordination rurale n'est plus au-dessus des lois, les juges ont retenu sa culpabilité et ont publié un communiqué pour souligner l'importance de la décision rendue.» souligne Anne Roques, juriste qui représentait FNE à l'audience.

12 plaintes ont été déposées par les victimes personnes physiques, élu·es, par deux syndicats et deux associations que sont FNE et Générations Futures, pour les violences commises en marge de l'audience du 3 septembre sur les parties civiles, en raison de leur plainte ou dénonciation, par plusieurs personnes avec usage d'une arme et préméditation (article 222-13 du code pénal) ; participation à un groupement formé en vue de commettre des violences (article 222-14-2 du code pénal).

Les appels incessants de la Coordination rurale à ne pas

respecter la législation environnementale font l’objet d’une saisine du juge

Déjà cet été, la Coordination rurale a appelé à ne pas respecter les arrêtés prévoyant des restrictions dans l’accès à l’eau durant les périodes de forte sécheresse, dans une vidéo puis un communiqué de presse. Encore une fois, ce syndicat considère que les intérêts de ses membres doivent primer sur l’intérêt général et les autres usages de l’eau dont celui de l’eau potable.

Le climat d’impunité se poursuivait lors des déclarations publiques de Bertrand Venteau le 23 septembre, appelant à construire des retenues d’eau illégales, alors même qu’il attendait d’être jugé à Auch pour provocation à commettre un autre type de délit.

Alors qu’une section locale du syndicat a été condamnée récemment par la Cour d’Appel d’Agen pour dégradations et menaces, ses dirigeants continuent d’adopter des postures illégales, dangereuses et niant la raréfaction de la ressource en eau, même après la succession de canicules de cette année et une sécheresse longue qui se poursuit en automne.

Pour Jean-François Julliard, directeur général de France Nature Environnement : *“Cette fuite en avant doit cesser. Nous saisissons en urgence un juge pour faire retirer ces appels illégaux des dirigeants de ce syndicat qui doivent cesser de se moquer des lois environnementales. Nous avons alerté les ministères de ce sujet sans succès.“*

Pour Nadine Lauverjat déléguée générale de Générations Futures : *«Ce délibéré envoie un signal fort. «Faire la peau des écolos», ce n’est pas une simple formule rhétorique, comme M. Venteau l’a laissé entendre. Cet appel à la violence engendre des comportements violents contre nos militant·es et nos associations : en témoignent les jets d’œufs, les intimidations et les menaces proférées devant le tribunal lors de l’audience du 3 septembre. Ces méthodes visent à nous faire taire. Elles échoueront. La condamnation d’aujourd’hui le confirme : la parole publique engage, et la justice ne confond pas le combat syndical avec la provocation à la violence. Ainsi, à celles et ceux qui persistent dans la violence et l’illégalité, notre réponse est la même : nous ne reculerons pas, et nous irons devant les tribunaux chaque fois que nécessaire.»*

https://fne.asso.fr/communique-presse/coordination-rurale-le-president-condamne-une-nouvelle-action-en-justice-lancee